



Prestation compensatoire du qq soit la procedure

Par **victimemariaddict**, le **04/06/2015** à **15:25**

Bonjour, je suis victime d'un mari Addict aux jeux, condamné au pénal, pur détournement, avec 40000€ à rembourser, qui continue malgré tout; je veux demander le divorce, je ne possède rien même pas une voiture, mais l'a écrit des revenus

Du simple au triple, plus de trente ans de mariage sous le régime de la communauté, d'après les barèmes je devrais lui payer la somme de entre 100000€ Et 150000€, alors que je dois "sauver ma peau". j'ai enfin réussi à fermer le compte joint. comment vais-je pouvoir payer un tel montant.

Je suis abasourdie, comment sont faites nos lois, je ne peux même pas invoquer une faute et même si je le faisais je devrais PAYER. est-ce vrai?

Qui protège - t- on les escrocs ou les gens honnêtes ?

Merci